



ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PLOUISY,

Arrêté n° 2021 - 025

VU Le Code des Collectivités Territoriales,

VU Le Code Pénal,

VU Le Code de la Route,

VU la demande formulée par les entreprises **SOGEA OUEST TP**, **SADE CGHT** et la **SPAC** travaillant pour le compte de Guingamp Paimpol Agglomération, devant procéder aux travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées et d'eau potable **rue de Traou nen** de la sortie du lotissement de Park An Trébé jusqu'au passage à niveau, et tendant à interdire la circulation des véhicules dans l'emprise du chantier.

A R R E T E

Article 1 - Du **lundi 22 mars 2021 au mercredi 30 juin 2021 inclus**, **SOGEA OUEST TP**, **SADE CGHT** et la **SPAC** sont autorisés à exécuter les travaux précités.

La circulation des véhicules sera interdite du lundi 22 mars 8h00 au mercredi 30 juin 18h00. A cet effet, le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

Article 2 - Une déviation sera mise en place :

Au départ du giratoire de la résistance par la rue des sports, la RD 8 et la RD 8bis.

Au passage à niveau, par la RD 8 et la rue des sports.

Article 3 - Les panneaux de pré signalisation et de signalisation réglementaires seront mis en place par les soins des entreprises SADE CGHT et SOGEA OUEST TP.

Article 4 - Toute infraction aux dispositions du présent Arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 - Une ampliation du présent arrêté sera apposée aux origines des interdictions.

Article 6 - Madame La Secrétaire Générale de Mairie, Monsieur Le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie, Monsieur Le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de veiller à son application et recevront ampliation du présent arrêté.

Fait à PLOUISY, le 15 mars 2021

Le Maire,

Rémy GUILLOU

